



Séance du Conseil municipal en date du lundi 2 juin 2025 - 19 heures

Date de la convocation : 23 mai 2025
Lieu de la réunion : Salle du Conseil municipal, CASSAGNE
Président : Philippe SOUQUET, Maire
Secrétaire de séance : Pascal GUAY, Adjoint au Maire

Membres présents : Nicolas CAZABET, Sandrine DE VERBIZIER, Xavier FEUILLERAT, Joëlle GAILLARD, Pascal GUAY, Emmanuelle RAUFAST, Dominique ROUQUETTE-ALCARAZ, Philippe SOUQUET.

Membre représenté : Hermine SIRGANT par Emmanuelle RAUFAST.

Membres absents et excusés : Jean-Jacques CLOS-ARCEDUC, Delphine DUCROS et Mathilde HERNANDEZ.

Monsieur le Maire fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

Monsieur Pascal GUAY est élu secrétaire de la séance à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 avril 2025 n ° DE 012 2025

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2025.

Vote : à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 7 avril 2025 est validé.

2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 n ° DE 013 2025

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe SOUQUET, Maire, après avoir examiné le Compte administratif 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le Compte administratif 2024 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 58 702,40 €
- un déficit de fonctionnement de : 0 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 58 702,40 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) : 137 679,59 €

C Résultat à affecter

= A + B (hors restes à réaliser)

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) : 196 381,99 €

D Solde d'exécution d'investissement : -33 614,94 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement : 0 €

F Besoin de financement = D + E : -33 614,94 €

AFFECTATION = C = G + H : 196 381,99 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement : 33 614,94 €

G = au minimum, couverture du besoin en financement

2) H = Report en fonctionnement R 002 : 162 767,05 €

Déficit reporté D 002 : 0 €

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Demande de subvention clôture aire de jeux enfants Pré commun n° DE 014 2025

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la nécessité de mettre en place une clôture rigide autour de l'aire de jeux pour enfants du Pré commun dans le but d'être en conformité avec les recommandations établies par la commission de contrôle de cette infrastructure.

Après s'être concertés sur les différents devis demandés pour ces travaux, le Conseil municipal a retenu la proposition présentée par l'entreprise GESTAS MATERIAUX sise à Salies-du-Salat pour la somme de 1 903.69 € HT, soit 2 284.43 € TTC.

Les membres du Conseil municipal sollicitent Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour obtenir la plus large subvention possible afin d'aider la commune dans le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le devis présenté par l'entreprise GESTAS MATERIAUX sise à Salies-du-Salat pour la somme de 1 903.69 € HT, soit 2 284.43 € TTC ;
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de cette demande de subvention.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.



4. Demande de subvention signalisation sentier de randonnée « La Ronde des Bessous » n° DE 015 2025

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la création d'un sentier de randonnée nommé "La Ronde des Bessous". La Communauté de communes Cagire Garonne Salat ne pouvant prendre en charge l'entretien de ce sentier nouvellement créé, la commune assurera sa viabilité.

Une signalisation doit être mise en place le long de ce sentier pour permettre aux usagers de l'emprunter.

Après s'être concertés sur les différents devis demandés pour ces travaux, le Conseil municipal a retenu la proposition présentée par l'entreprise PIC BOIS sise à Tournay (65190) pour la somme de 4 901.30 € HT, soit 5 881.56 € TTC.

Les membres du Conseil municipal sollicitent Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour obtenir la plus large subvention possible afin d'aider la commune dans le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** le devis présenté par l'entreprise PIC BOIS sise à Tournay (65190) pour la somme de 4 901.30 € HT, soit 5 881.56 € TTC. ;
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de cette demande de subvention.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures.

Le Président de séance,



Philippe SOUQUET.

Le secrétaire de séance,

Pascal GUAY.